

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2192

présenté par
M. Portier

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	15 000 000
Enseignement technique agricole	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production agricole française repose, avant tout, sur les terres et les hommes. Or, ces deux indicateurs évoluent de façon très préoccupante : depuis 20 ans, la production agricole stagne alors que la population a augmenté de 11%, la surface dédiée à l'agriculture a chuté de 17% depuis les années 60 et elle continue à perdre l'équivalent d'un département tous les 5 ans alors que le nombre d'agriculteurs a baissé de 15% en 10 ans.

Le pire est peut être encore à venir, 55% des agriculteurs ont plus de 50 ans et le métier attire de moins en moins. La transmission de ces exploitations vers les jeunes générations est un enjeu crucial pour notre souveraineté alimentaire.

Afin de préparer une nouvelle génération d'agriculteur, il convient d'augmenter le budget dédié à leur formation.

C'est pourquoi cet amendement prévoit donc de prélever en AE et CP sur les crédits hors titre 2 de l'action 8 « Logistique informatique et immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à hauteur de 15 000 000 € et d'abonder du même montant l'action "Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics" du programme "Enseignement technique agricole"